

Le bibliothécaire médiéval et son héritage

La personne du bibliothécaire médiéval nous échappe, mais son influence est très répandue. Devant vous, je n'ai besoin de souligner ni l'importance de savoir où fut écrit un livre, ce qui n'est possible qu'avec des exemples dont on connaît le *Schriftheimat*, ni l'importance pour l'histoire culturelle et intellectuelle de savoir à qui appartenait tel ou tel livre et où on s'en servait. La provenance du manuscrit est la base sur laquelle peut se fonder – dans notre imaginaire, bien sûr, et non pas dans la réalité physique – une reconstitution des bibliothèques du passé. Dans bien des cas, notre capacité de comprendre les bibliothèques médiévales dépend entièrement des travaux des bibliothécaires du moyen âge.

Il va peut-être sans dire que si nous ne disposions pas d'inscriptions *ex libris*, de cotes et de catalogues ou inventaires médiévaux, nos connaissances sur les bibliothèques du moyen âge ne s'étendraient que sur une infime partie de celles-ci. **Ce que je souhaite souligner ici, c'est que de telles inscriptions, de tels catalogues ou inventaires n'existeraient pas sans l'homme. Ils représentent l'héritage des bibliothécaires médiévaux. Afin de mieux comprendre les preuves qu'ils apportent, nous devons chercher à personnaliser ces phénomènes.**

Faute de cet héritage, il est vrai qu'il existerait certaines institutions pour lesquelles on pourrait quand même avoir des connaissances sur la bibliothèque médiévale, pour la simple raison que l'institution elle-même ainsi qu'une partie de sa bibliothèque ont survécu plus ou moins *in situ* depuis le moyen âge.

Bien que la formation d'Etats puissants ait souvent conduit à la dissolution des maisons religieuses, la Suisse en est pourtant sortie indemne. Les abbayes médiévales suisses ne furent pas dissoutes, et bon nombre des livres médiévaux de Saint-Gall et d'Einsiedeln existent encore aujourd'hui, mais il ne va de même que pour très peu des monastères de la Suisse médiévale. Le phénomène varie en ce qui concerne les entités politiques de l'Italie d'avant l'unification, mais certains livres conservés à la Biblioteca Capitolare à Vérone ont dû rester à leur place originale plus longtemps que ceux de n'importe quelle autre institution : les bibliothèques des cathédrales étaient

plus sûres que les monastères, mais la plupart des cathédrales les plus anciennes n'ont conservé aucun livre datant de l'antiquité tardive.

A partir du dix-huitième siècle, lors de la dissolution des maisons religieuses en France et en Allemagne, les bibliothèques des monastères et des cathédrales ont vu bon nombre de leurs livres partir en bloc dans des collections publiques. Plusieurs centaines de livres furent transférées de Clairvaux jusqu'à la bibliothèque municipale de Troyes. Nous serions en mesure d'identifier la plupart d'entre eux même sans les inscriptions *ex libris* qu'ils portent et le catalogue de 1472 qui représente la source principale des travaux d'André Vernet, Jean-François Genest et Jean-Paul Bouhot. Pour quelqu'un dont l'expérience est surtout dans le domaine des bibliothèques anglaises, il est merveilleux de pouvoir consulter, comme dans le *Handschriften-erbe* de Sigrid Kraemer, les longues séries consécutives de cotes des livres qui appartenaient à certaines fondations allemandes.

A propos, au cours de la préparation de cette communication, plusieurs projets me sont venus à l'esprit, de travaux qui me paraissent nécessaires et utiles. Il serait bon d'avoir, par exemple, un répertoire concis, organisé par pays, de la date de dissolution des institutions médiévales. Cet ouvrage nous permettrait de savoir si les manuscrits ont été séquestrés par l'Etat et dans ce cas de savoir où ils ont été transférés, et par où il faudrait commencer à chercher au cas où ils ont été dispersés. Si on pouvait étendre ce travail aux imprimés, cela faciliterait la reconstitution de beaucoup des bibliothèques conventuelles d'Europe dont les livres furent transférés au Nouveau Monde au cours du dix-neuvième siècle.

En Angleterre, à la suite de la rupture avec Rome, Thomas Cromwell, conseiller du roi Henri VIII, persuada ce dernier dès les années 1530 que les intérêts de l'Etat exigeaient l'expropriation des maisons religieuses. Ce fut un moment de grand malheur pour les bibliothèques, déjà affaiblies par la grande disponibilité de livres imprimés à prix relativement bas. Jamais il n'avait été aussi facile pour des individus de se procurer les livres dont ils avaient besoin ou même simplement envie. Aussi les bibliothèques des universités connurent-elles leur plus sombre période de déclin : avec les changements qui s'opéraient dans la vie intellectuelle, les choses n'auraient pu être pires pour les livres manuscrits dont le marché avait atteint le point le

plus bas. Alors que l'argent des monastères et même le plomb des toitures étaient soigneusement inventoriés et vendus par les commissaires du roi, les livres ne recevaient aucune attention particulière, même ils étaient considérés comme autant de bric-à-brac. Leur conservation dépendait soit de l'intérêt local de quelque antiquaire en avance sur son époque – l'intérêt des antiquaires ne s'éveillera vraiment qu'une quarantaine d'années plus tard – soit d'une inertie bienveillante. Dans plusieurs cas, les livres que personne ne voulait restèrent dans des placards ou sur des étagères pendant une ou deux générations jusqu'à ce que quelqu'un y porte à nouveau de l'intérêt.

Ce fait m'encourage à nuancer une remarque faite par Gilbert Ouy dans l'introduction de son excellent ouvrage sur la bibliothèque de Saint-Victor à l'époque de Claude de Grandrue. Chose extraordinaire, parmi les livres de la bibliothèque qui figurent dans le catalogue que Grandrue a dressé en 1514, 85% ont survécus. « Le taux de survie des grandes bibliothèques excède rarement 60% » affirme Ouy – même si aucune bibliothèque anglaise n'atteint ce chiffre – et dans le cas de Saint-Victor (je cite) « le mérite en revient avant tout aux bibliothécaires consciencieux, tels Claude de Grandrue ou le Père Boüet, qui, de génération en génération, veillèrent jalousement sur ce trésor. » Mais jamais une telle vigilance n'aurait pu sauver l'institution si l'Etat avait décidé de la déposséder. Heureusement, la dispersion de la bibliothèque fut limitée, et il est possible, dans une certaine mesure, de connaître les conditions sous lesquelles les livres passèrent en possession d'institutions publiques, ce qui peut nous servir de point de départ pour chercher les livres qui ont survécu. L'héritage du bibliothécaire Grandrue se trouve dans les cotes inscrites dans les livres eux-mêmes et dans son catalogue qui en donne la description complète. Pourtant, il y a avant Grandrue une histoire sur laquelle il n'existe pas de documentation : (je cite) « l'examen systématique sous la lampe de Wood des anciennes cotes et foliotations a montré que de très lourdes pertes—irréparables, celles-là—étaient survenues antérieurement à 1514. » Il est tout à fait possible que ces pertes antérieures soient dues non pas à la négligence mais à un processus de débarras mis en œuvre délibérément par des bibliothécaires qui tenaient à mieux gérer la bibliothèque pour répondre à de nouveaux besoins.

Dans de tels cas, la négligence est souvent bénéfique. Pour prendre des exemples en Angleterre, la cathédrale de Durham possède encore aujourd'hui plus de 300 livres sur les 950 et quelques qui constituaient la

bibliothèque principale en 1395, ainsi que plusieurs livres datant du quinzième siècle, car cette fondation bénédictine médiévale fut refondée en cathédrale sans subir de sérieux dégâts matériels. La cathédrale de Worcester, une autre ancienne fondation bénédictine qui fut transformée en chapitre laïque en 1540, conserve un nombre moins important de ses livres médiévaux – on soupçonne de lourdes pertes entre 1540 et un catalogue datant des années 1620, et d'autres depuis – mais la nature même de ces livres témoigne de leur inertie : des manuels universitaires du quatorzième siècle reflétant un programme d'études obsolète, des sermons et des disputations qui n'intéressaient plus personne et qui sont restés là parce que personne n'avait besoin de la place qu'ils occupaient.

Les collèges des universités d'Oxford et de Cambridge étaient pour la plupart des fondations laïques, et la dissolution des maisons religieuses ne les toucha pas, bien qu'ils aient subi les effets des nouveaux courants intellectuels. Au milieu du seizième siècle, les bibliothèques universitaires vivaient une période difficile, mais certains collèges choisirent de garder l'ensemble de leurs livres médiévaux : le collège de Peterhouse à Cambridge compte plusieurs centaines de livres qu'il possède depuis plus de six cents ans, alors que le collège de Caius a hérité d'un nombre comparable de livres qui appartenaient à l'ancienne fondation de Gonville Hall.

En ce qui concerne les bibliothèques de Durham et de Peterhouse, on peut évaluer l'étendue des pertes, parce qu'il nous reste non seulement les livres eux-mêmes mais aussi les catalogues médiévaux, dressés respectivement par le bibliothécaire de Durham entre 1392 et 1395 et les membres de Peterhouse à partir de 1418. Il n'existe aucun document de ce type pour Gonville Hall et la cathédrale de Worcester : nos connaissances sur ces bibliothèques en sont d'autant plus appauvries, malgré le fait qu'un nombre comparable de livres ait survécu.

Cependant, une telle continuité dans la propriété institutionnelle est rare en Angleterre après 1540, ce qui a poussé les érudits anglais à développer un intérêt particulier pour les recherches sur la provenance. Sir Roger Mynors, Christopher Cheney et Neil Ker, trois professeurs à Oxford mais dans des disciplines différentes, nous ont donné *Medieval Libraries of Great Britain*, une liste des livres qui survivent organisée selon les preuves indiscutées de provenance médiévale telles qu'elles existaient en 1941 (date de publication

du livre) : cet ouvrage a été révisé en 1964 et mis à jour à nouveau en 1987 ; un projet d'une édition électronique est actuellement en cours d'élaboration.

Il ne nous reste que de trouver le financement pour pouvoir entamer ce travail.

La première édition de *Medieval Libraries* a recensé quelques 4000 livres ; la deuxième contient jusqu'à 6000 grâce à l'ajout des bibliothèques des cathédrales telles que Durham, Worcester et Salisbury, où les livres ne furent pas dispersés. La troisième édition de l'ouvrage de Ker recensera plus de 8000 livres, y compris ceux qui sont conservés depuis le moyen âge dans les bibliothèques des collèges d'Oxford et de Cambridge. Elle servira d'itinéraire partiel pour l'histoire intellectuelle de l'Angleterre médiévale, et de guide plus complet des migrations des manuscrits médiévaux au cours des derniers 450 ans.

Bien évidemment, le livre de Ker ne constitue pas une liste complète du contenu des bibliothèques qui y sont les plus fortement représentées, mais on le considère souvent comme étant une liste de tous leurs livres *qui ont survécu*. Mais ceci est également erroné. Pour connaître la provenance médiévale d'un livre qui a survécu, celle-ci doit contenir des preuves de celle-là, preuves que les érudits doivent être à même d'interpréter. Certains livres, par exemple, ont survécu avec leurs cotes, mais sans *ex libris*, et leur provenance n'a pas été définitivement reconnue : ils ne peuvent donc être recensés dans *Medieval Libraries*. Parmi les dizaines de milliers de livres médiévaux qui survivent en Angleterre mais dont la provenance reste inconnue, il doit y en avoir beaucoup qui proviennent des bibliothèques institutionnelles.

Un deuxième aparté. Je me demande si nous sommes aussi doués que nous aimons le croire pour identifier les signes indiquant qu'un livre était destiné à un usage privé plutôt qu'institutionnel. La provenance peut également jouer un rôle essentiel dans notre compréhension de la possession, l'usage et la transmission des livres au moyen âge par des particuliers, que ceux-ci ainsi que leurs livres aient été ou non rattachés à une institution quelconque. Pourtant, les livres destinés à un usage privé finissaient souvent dans les bibliothèques institutionnelles, et vice versa : sommes-nous sûrs de reconnaître les

preuves qui nous renseignent sur l'aspect et de la circulation des livres au moyen âge ? Il reste bien du travail à faire sur la possession privée des livres médiévaux.

Les inscriptions *ex libris* représentent à peu près 90% des livres que Ker attribue à des bibliothèques institutionnelles : d'autres trouvent leur attribution grâce au style particulier des cotes, même parfois quand l'inscription *ex libris* fait défaut. Neil Ker parlait des « preuves positives » qu'il estimait nécessaires avant de procéder à l'attribution d'un livre médiéval à son *Bibliotheksheimat*. Il s'agit parfois du contenu du livre, et Ker a identifié les preuves liturgiques en tant que catégorie particulière, mais l'existence de textes associés à un lieu précis ne constitue que des preuves indirectes, et les différents usages liturgiques ne suffisent pas toujours pour identifier le lieu de possession d'un livre. Il ne s'agit pas là de preuves irréfutables. **Seules les indications fournies par le bibliothécaire médiéval doivent être retenues comme probantes.**

Là où on peut reconstituer une partie importante de l'ancien contenu d'une bibliothèque, on commence à mieux comprendre les ressources intellectuelles dont disposait l'institution. Nos connaissances sur ces bibliothèques sont d'autant plus larges et riches qu'il existe des catalogues dressés au moyen âge, dont les meilleurs révèlent le contenu général d'une bibliothèque à telle ou telle date. Dans certains cas, ils décrivent jusqu'à la disposition des livres dans l'espace. Ces documents fournissent bien sûr des renseignements sur une institution précise à une date précise, mais ils nous permettent également d'avoir une idée des divers types des bibliothèques – grande, moyenne et petite – ainsi que des livres qu'elles étaient susceptibles de posséder à des époques différentes. Visiblement, de tels catalogues ont dû être dressés par la personne chargée de garder les livres, c'est-à-dire le bibliothécaire lui-même.

Ainsi, les preuves qui nous permettent d'identifier la provenance des livres, ainsi que les documents par le biais desquelles on peut reconstituer l'ensemble d'une bibliothèque perdue, constituent l'héritage que nous a légué le bibliothécaire médiéval.

Malheureusement, on ne connaît le nom de ces bibliothécaires que dans très peu de cas. J'ai déjà fait mention de Claude de Grandrue, mais je ne saurais

dire combien d'autres noms des bibliothécaires médiévaux en France et ailleurs nous sont connus aujourd'hui. Je peux vous parler de ceux qui me sont connus en Angleterre, mais il n'y a jamais eu de travail systématique pour réunir l'ensemble de ces informations.

Le premier nom qui me vient à l'esprit est celui d'un moine du prieuré de Douvres, John Whitfield, qui dressa en 1389 l'extraordinaire catalogue tripartite de la bibliothèque plutôt modeste du prieuré. Ce catalogue témoigne magistralement de l'art du bibliothécaire médiéval : la première partie est un inventaire des cotes des livres, leur emplacement sur les étagères et leurs *dicta probatoria* ; la deuxième partie décrit le contenu des mêmes livres, avec les incipits des textes contenus et la foliotation ; la troisième est constituée par un index des auteurs et titres. Le catalogue décrit jusqu'aux marques reportées sur les livres : le début de chaque livre comporte une cote et une table des matières, et la cote est également répétée en bas du feuillet fournissant les *dicta probatoria* : c'est parfois, mais pas exclusivement, le deuxième folio – la première partie du catalogue indique le folio précis. Tout cela, avec en plus un mode d'emploi du catalogue, pour une collection peu remarquable d'à peu près 400 livres, dont environ 24 ont survécu, rien que 6%. Pourtant, nous sommes sûrs de reconnaître d'autres livres de cette collection, s'il y en a qui survivent.

A la fin du quinzième siècle, William Charity, chanoine augustinien de l'abbaye de Leicester, dressa un catalogue moins remarquable d'une bibliothèque pourtant bien plus grande, mais également dépourvue d'intérêt.

Ces deux bibliothécaires avaient « le gène du classement » : c'étaient des hommes qui dressaient tout naturellement des listes. Tous les deux compilèrent des censiers des biens de leur maison religieuse ainsi que d'autres sortes de listes. Un cas extrême est fourni par le chanoine prémontré de Titchfield, dont le nom reste inconnu, qui dressa un catalogue explicatif mais peu détaillé de la bibliothèque, ainsi que des cartulaires, des censiers et un recensement des terres du domaine mesurées au tiers de pouce. Il inclut sept compilations de ce type dans son catalogue de 1400, dont plusieurs existent encore aujourd'hui. Mais il n'indique pas son nom, hélas !

En Angleterre, le catalogue le plus important et le plus sophistiqué d'une bibliothèque médiévale est celui de l'abbaye de Saint-Augustin située à l'extérieur des murs de Cantorbéry. Il fut élaboré aux environs de 1375 ou 1380 et augmenté au fil des années, quoique les additions ne soient pas conformes à l'organisation originale, fort systématique celle-là, par auteur et par œuvre, avec des renvois à des copies recensées sous d'autres titres. Vers la fin du quinzième siècle, le catalogue original fut recopié avec les additions : des anomalies dans le regroupement des textes signalent les points où des éléments furent ajoutés ; d'autres modifications furent apportées afin d'inclure les cotes. On ne connaît pas le nom du bibliothécaire qui organisa ce catalogue remarquable, mais on connaît par contre le nom de l'un de ses successeurs. Clement Canterbury a laissé des traces dans bon nombre des livres de la bibliothèque de Saint-Augustin, et ses initiales accompagnent parfois les notes qu'il a écrites sur les premiers feuillets. Il n'existe aucun document qui confirme qu'il était le bibliothécaire officiel, mais il a laissé un tel nombre de marques que, s'il ne l'était pas, il faut conclure avec Bruce Barker-Benfield que c'était « un malfaiteur d'un entêtement diabolique dans la bibliothèque. » Clement Canterbury est peut-être le bibliothécaire de la fin du quinzième siècle qui a fait recopier le catalogue.

Le bibliothécaire qui montre le plus d'intérêt en ce qui concerne le contenu de ses livres est Henri de Kirkstead, un moine de Bury St Edmunds qui dressa un catalogue au quatorzième siècle qui malheureusement ne survit pas. Il attribua aux livres des cotes formées par la lettre initiale du nom de l'auteur ou du sujet – A pour Ambroise, Augustin, Anselme, B pour la Bible . . . – accompagnée par des chiffres. Ces marques ont été reportés dans les livres avec une note sur le contenu et parfois des renseignements sur l'auteur. Quelquefois, ces notes renvoient à d'autres livres identifiés par le même système de cotes. Il a également dressé une liste de 674 auteurs, l'assimilant au format du catalogue collectif des franciscains, le *Registrum Angliae*, avec des incipits et des explicits : tantôt il puise des références directement dans le *Registrum*, tantôt il renvoie le lecteur à des exemplaires conservés ailleurs (plus pour identifier ses sources que pour encourager les moines à se rendre dans d'autres bibliothèques). Avec les importantes collections de lettres et sermons de Saint Augustin et Saint Jérôme, il est allé jusqu'à dresser par ordre alphabétique une liste détaillée des rubriques de chaque texte.

Il est intéressant de se demander à quel point les bibliothécaires monastiques connaissaient les livres dont ils avaient la charge. Les tables des matières au début des livres illustrent le désir de connaître leur contenu : par la suite, les catalogues se servent de ces informations pour fournir une vision synoptique du contenu de la bibliothèque entière. John Whitfield avait exposé les problèmes dûs aux attributions divergentes et aux titres variables, et il s'est servi de l'incipit pour donner un indice au lecteur averti. Mais tous les bibliothécaires ne connaissaient pas aussi bien leurs livres : on trouve d'autres listes où l'incipit sert à masquer l'ignorance du contenu d'un livre : « *Alius liber qui sic incipit, Herbarum quasdam.* » Les inventaires se servent parfois d'éléments simples, voire extérieurs, afin d'identifier un livre ; mais il ne s'agit pas toujours des éléments les plus significatifs pour quelqu'un qui s'intéresse aux textes eux mêmes.

John Whitfield fut parmi les premiers bibliothécaires anglais à fournir un index à son catalogue ; le bibliothécaire anonyme de l'abbaye de Saint-Augustin fit de même, probablement quelques années auparavant, ainsi que Thomas Betson au début du seizième siècle dans son catalogue de la bibliothèque des frères de la maison brigittine de l'abbaye de Syon. Le but d'un tel index est manifestement celui de faciliter la tâche du lecteur sérieux. On reconnaît également les préoccupations professionnelles des bibliothécaires dans la numérotation des folios et l'emploi des *dicta probatoria* afin de distinguer de différents exemplaires du même livre. Dans une communication au colloque du Comité à Bruxelles il y a quelques années, j'ai déjà examiné l'invention des différents systèmes pour marquer les livres et signaler le mode d'acquisition, le classement ou l'emplacement.

Ce sont des phénomènes que l'on observe clairement dans les livres et catalogues des bibliothèques médiévales qui nous sont parvenus.

Parfois, il existe aussi des preuves tangibles du travail du bibliothécaire qui faisait relier les livres, ou faisait remplacer la reliure, ces reliures étant parfois caractéristiques d'une bibliothèque précise. La nature et position des traces sur l'extérieur indiquant qu'un livre était enchaîné à un moment donné peuvent être tout aussi révélatrices. Dans certains cas, des étiquettes étaient attachées à l'extérieur des livres pour faciliter l'identification, et elles témoignent parfois d'une campagne concertée de remaniement des livres, ce qui, à côté d'autres preuves, montre qu'un seul bibliothécaire avait

radicalement changé l'apparence des livres dont il avait la charge. Non seulement les preuves de ce genre montrent comment le bibliothécaire s'occupait de ses livres, elle fournissent aussi parfois des indices sur la provenance.

En outre, il existe des preuves plus rares que le bibliothécaire lisait les livres. John Whitfield nous informe dans son catalogue qu'il a ajouté de sa propre main des *tabulae* à plus de trente volumes.

Lorsqu'on considère les *ex libris* et les différentes sortes de cote en tant que simples phénomènes, on constate qu'ils forment un continuum de types qui va des inscriptions les plus répandues et familières jusqu'à celles qui sont plus rares, voire uniques. Dans le cadre du travail des bibliothécaires, il est évident que certains d'entre eux apprenaient leurs techniques de leurs confrères alors que d'autres trouvaient leurs propres solutions à des problèmes qu'ils partageaient avec leurs collègues. Il existe par exemple de nombreuses cotes comportant une lettre et un chiffre, mais la signification de ces inscriptions, lorsqu'elles sont intelligibles, varie énormément, bien qu'elles se ressemblent toutes. Une expérience fructueuse pouvait dans une certaine mesure être transmise d'un endroit à l'autre, mais dans bien des cas, elle ne l'était pas, ou bien le transfert de compétences n'était que superficiel.

Ce qui est vrai pour les cotes l'est également pour les *ex libris*, qui sont souvent des formules, et on employait des formules identiques, ou presque, dans des institutions très éloignées les unes des autres. Il y avait des systèmes connus et répandus : au sein de certains ordres religieux, on s'en tenait, paraît-il, à un seul système, mais même dans un ordre fortement centralisé tel celui des cisterciens il y a beaucoup de variations. Dans certaines institutions, les termes précis d'un *ex libris* sont originaux et distinctifs.

Si je peux tirer à nouveau l'attention sur un domaine qui mérite des études plus approfondies, il nous faut, à mon avis, une étude sérieuse des termes des inscriptions ex libris, ainsi que de la main ou les mains qui les ont ajoutées au fil des années. Les excellents répertoires de livres appartenant aux abbayes cisterciennes et prémontrées en France compilés par Mme Bondéelle-Souchier vont beaucoup plus loin que l'ouvrage de Ker sur les bibliothèques médiévales en ce qui

concerne les renseignements sur la grande variété d'ex libris provenant de la même institution. Une telle étude devrait aussi tenir compte des institutions dont on peut dresser la liste des livres qui survivent à partir d'autres preuves mais pour lesquelles les ex libris font défaut. Dans ce contexte, les institutions où les services d'un bibliothécaire n'était jamais considérés nécessaires fournissent de précieuses preuves négatives. Et là où on trouve dans un livre du douzième siècle un ex libris datant des environs de 1500, il faut se rappeler que le livre était resté sans aucune inscription pendant plus de trois cents ans.

Les inscriptions *ex libris* sont les témoins les plus nombreux de l'activité des bibliothécaires ; les plus fondamentaux aussi, car elles indiquent que le livre est un bien, une possession. Viennent ensuite les résumés du contenu reportés sur la page de garde. La présence d'une cote est, par contre, moins fréquente.

Dans ces cas, il est peut-être étonnant de constater la rareté de preuves indiscutables indiquant la continuité d'une pratique traditionnelle au sein d'une institution donnée.

Dans la plupart des livres qui portent ce genre d'inscriptions, il est rare d'en trouver plusieurs du même type. En soi, il n'y a là rien de significatif : si le livre porte déjà un *ex libris*, il n'y a généralement aucune raison d'en ajouter un deuxième. Mais il est extrêmement rare de trouver deux cotes, bien qu'on puisse imaginer que chaque bibliothécaire successif aurait eu sa propre idée sur le style de cote à employer.

Il est parfois évident que pendant toute la période du moyen âge pour laquelle il existe des preuves documentaires, une institution donnée n'a jamais connu plus d'une seule campagne de classement des livres. Par exemple, à l'abbaye de Reading, fondée par Henri I pour y être inhumé, un bibliothécaire du milieu du treizième siècle a ajouté un *ex libris* distinctif à tous les livres contenus à l'époque dans la bibliothèque. Ces livres n'avaient reçu aucune inscription auparavant, ni n'en ont reçu par la suite : il en va de même, semble-t-il, pour les acquisitions ultérieures. Par conséquent, il n'y a pas moyen de reconnaître les livres de Reading acquis après cette campagne d'identification. A Bury St Edmunds, les cotes d'Henri de Kirkstead ne

furent jamais remplacées, même pas lors de la construction dans les années 1420 d'une nouvelle bibliothèque qui avait un système très différent de conservation et d'accès aux livres : ces derniers furent transférés des nombreux placards et coffres dans le cloître à la salle de la nouvelle bibliothèque.

Il faut quand même se rappeler que beaucoup d'institutions semblent avoir géré leurs livres sans y avoir ajouté d'inscriptions. Dans le cas de ces « livres silencieux », si vous me passez l'expression, il serait éronné de supposer qu'ils portaient autrefois des inscriptions sur la page de garde ou la reliure qui ont disparu ensuite.

Ceci implique que, dans les institutions médiévales, on ne prenait de l'intérêt à la bibliothèque que de façon sporadique et aléatoire : ce n'était pas ressenti comme nécessaire.

Le bibliothécaire lui-même ne figure pas parmi les obédienciers dans une communauté monastique, bien que sa fonction soit souvent liée à celle bien plus importante du préchantre. Il n'y avait pas de sommes d'argent réservées pour qu'il puisse remplir sa tâche.

Vers la fin du onzième siècle et le début du douzième, l'Angleterre anglo-normande produisait toute une série de préchantres littéraires. Non seulement le préchantre était responsable de l'arrangement de la liturgie et, le cas échéant, de la composition de la musique et de textes pour des messes et offices spéciaux, mais encore, en écrivant des vies de saints, il semble avoir joué un rôle particulier dans les efforts pour continuer la tradition hagiographique des maisons bénédictines. Les coutumiers des monastères révèlent que le préchantre rédigeait également les avis de décès qu'on faisait circuler dans les communautés avoisinantes. Certains noms méritent d'être cités, dont celui d'Osbern de Cantorbéry, d'origine normande, qui fut préchantre de Christ Church et l'auteur de certaines vies des saints ainsi que de musique liturgique ; ensuite, son successeur, un Anglais au nom d'Eadmer, qui composa des œuvres de piété, d'hagiographie et d'histoire ainsi que la célèbre biographie de l'archevêque Anselme ; puis Goscelin de Cantorbéry, un Flammand plus âgé mais contemporain d'Osbern et d'Eadmer, qui fut pendant de nombreuses années un hagiographe itinérant et qui s'installa finalement à l'abbaye de Saint-Augustin à Cantorbéry où il

écrivit la vie de Saint Augustin et des premiers archevêques et où il composa des œuvres liturgiques ; puis un ami d'Eadmer, Nicolas de Worcester, autrefois nommé Aethelred, qui reçut sa formation à Cantorbéry avant de devenir préchantre de la cathédrale de Worcester ; et finalement, le plus éminent de tous, Guillaume, moine et préchantre de Malmesbury, historien, hagiographe et l'un des lecteurs les plus avides de l'époque. Nous pouvons être sûrs que Guillaume prenait grand soin de la bibliothèque à Malmesbury, malgré le fait que, à en juger d'après les livres qui survivent, ceux-ci ne portaient même pas d'inscription *ex libris*.

Les coutumiers des monastères nous permettent de tracer l'évolution des fonctions de bibliothécaire et préchantre : l'existence d'une bibliothèque au sein des maisons bénédictines remonte à la Règle du fondateur. Au cours des huitième, neuvième et dixième siècles la liturgie plus complexe demandait que l'on s'appuie sur des livres. Le préchantre avait ainsi obligatoirement des compétences non seulement musicales mais aussi dans le domaine des livres, ainsi que les ressources nécessaires pour faire écrire ou faire recopier ou faire réparer les livres qui servaient pour les offices.

Dès le début du neuvième siècle, les bibliothèques ont commencé à augmenter, et pendant un certain temps on trouve dans les coutumiers l'*armarius* à côté du *cantor*, mais au onzième siècle ces deux fonctions étaient plus souvent réunies dans une seule et même personne : les coutumiers de l'époque nous fournissent davantage de détails sur son rôle liturgique que sur l'entretien des livres de la bibliothèque.

Il y a un lien fondamental entre les coutumiers et les documents relatifs à la bibliothèque, dans la mesure où le préchantre ou le bibliothécaire devait connaître les livres qu'il était chargé de garder, et veiller à leur protection. Ces devoirs simples sont à la base de la production d'inventaires qui, à leur tour, servent de base à l'élaboration de catalogues plus complexes.

Pour nos besoins ici, le thème le plus fréquent des coutumiers est la description détaillée qu'ils donnent des procédures de distribution des livres pendant le Carême. La Règle prescrit que tous les moines doivent étudier un livre, et les livres à étudier sont distribués chaque année le premier lundi de carême. Dans la plupart des maisons religieuses, la coutume voulait que le préchantre présidât à cette cérémonie, et qu'il dressât la liste du livre attribué

à chaque moine l'année précédente et celui qu'il venait de recevoir. De telles listes nous sont parvenues, provenant de l'abbaye de Thorney : écrites au verso d'un vieux rouleau mortuaire qui a servi par la suite de reliure à un autre livre, elles sont très délavées et recouvertes d'inscriptions postérieures. La division des listes en deux colonnes, l'une pour le côté de l'abbé, l'autre pour celui du prieur, illustre parfaitement la procédure telle qu'elle est décrite de façon détaillée dans le coutumier de l'abbaye de Peterborough, située non loin de celle de Thorney. La similitude n'est pas le fait du hasard. Les coutumes clunisiennes du début du onzième siècle ont largement influé sur les usages des autres maisons bénédictines en Europe septentrionale : par exemple, le fait que les livres qui restaient dans les placards étaient rassemblés sur deux tapis dans le chapitre ; et le fait que chaque frère se levait à son tour, l'un du côté de l'abbé, l'autre de celui du prieur, pour montrer le livre qu'il avait lu avant de le mettre sur l'une des deux piles. Il faut quand même se garder de trop insister sur la description d'un seul coutumier sans connaître les sources de celui-ci.

(Il me semble que l'emploi du mot *demonstratio* pour désigner au quatorzième siècle les étagères nord et sud du dépôt des livres à la cathédrale de Cantorbéry reflète la notion que les livres y étaient « montrés » comme dans les deux côtés du chapitre pendant la distribution des livres.)

A la différence des coutumiers bénédictins, ceux des augustiniens donnent souvent des instructions plus détaillées en ce qui concerne la conservation des livres. En Angleterre, depuis l'édition de John Willis Clark des coutumes du prieuré de Barnwell de la fin du treizième siècle ainsi que son ouvrage très remarqué *The Care of Books*, on cite souvent les coutumes de Barnwell quand on parle de la nécessité de renforcer les placards à livres avec du bois, mais on n'explique jamais que ce passage est tiré directement du très célèbre et très détaillé *Liber ordinis* de Saint-Victor à Paris qui date du douzième siècle. Des historiens contemporains des bibliothèques ont retrouvé le même passage chez Humbert de Romans, un dominicain, mais il est clair que celui-ci, dans ses conseils relatifs à la conservation des livres, s'est inspiré des coutumes de Saint-Victor.

Encore un aparté : il s'agit peut-être de ma propre ignorance, mais j'apprécierais beaucoup que ceux qui ont étudié la vie monastique me fournissent une étude de la filiation des coutumes médiévales, afin que

les chercheurs intéressés par des aspects précis d'un coutumier puissent identifier plus facilement les emprunts et les distinguer de ce qui est original. Voilà encore du travail pour quelqu'un...

C'est sans doute frustrant, mais à part les injonctions de veiller à la sécurité des livres, et les documents très rares relatifs à la distribution de livres pendant le Carême, les coutumiers n'éclairent en rien les aspects de l'activité du bibliothécaire que nous avons déjà évoqués.

Il existe pourtant un lien particulièrement intéressant. Certains coutumiers exigent que le préchantre ou le bibliothécaire inscrive le nom du donateur dans le livre avec une prière pour le salut de son âme. De telles inscriptions sont plutôt fréquentes dans les livres bénédictins, et depuis environ 1170 jusqu'à environ 1340, les dons constituaient le moyen principal d'augmenter les possessions des bibliothèques monastiques. C'est ce qu'on constate parfois dans les catalogues organisés par ordre d'acquisition et par donateur, tels les grands catalogues du quatorzième siècle de l'abbaye de Ramsey et de Christ Church à Cantorbéry.

Les coutumiers fournissent aussi quelques renseignements inattendus sur la production des livres. Par exemple, les contraintes imposées au préchantre en ce qui concerne la fabrication d'encre témoignent d'un aspect de la réalité médiévale auquel on n'aurait jamais pensé : j'ai l'impression que cette activité empestait le monastère. Mais souvent ces textes n'éclairent pas les autres aspects de l'administration des bibliothèques sur lesquels on aimerait posséder davantage d'informations.

La politique d'acquisition, par exemple : est-ce le bibliothécaire lui-même qui avait l'initiative des acquisitions, ou n'obéissait-il qu'aux ordres de l'abbé ou du prieur ? De temps à l'autre on voit un changement inattendu dans l'intérêt pour les livres, pour acquérir des livres, dans une maison particulière—mais nous ne savons guère qui avait l'initiative en tels cas. Pendant les périodes de forte croissance interne du début du douzième siècle et de la fin du quatorzième, qui décidait ce qu'il fallait acheter et ce qu'il fallait copier . . . ? Je ne connais qu'un seul exemple : celui d'un moine à Reading qui donne la liste des livres copiés pour le préchantre et ceux pour le sous-prieur.

Pour quelqu'un qui, comme moi, se concentre pour l'essentiel sur l'histoire des textes, il serait bon de trouver des preuves relatives à la décision de rassembler plusieurs textes dans le même livre. Quelle est la proportion des livres produits sur demande vis-à-vis du nombre de livres acquis simplement parce qu'ils étaient disponibles ? Qui indiquait aux copistes ce qu'ils devaient copier, et selon quel format, et avec quels autres textes ? Ceux qui connaissent mon ouvrage récent *Titulus* sauront que j'ai réfléchi aux transformations et modifications que subit le titre d'un texte au cours de sa transmission : est-ce le copiste qui se permet de changer le titre, tout en sachant qu'il est tenu de copier l'original tel quel ? Ou est-ce un bibliothécaire qui a lu l'original et pensé à son rôle éventuel dans un nouveau livre ?

Est-ce qu'on se débarrassait des livres ? On a tendance à prétendre qu'on ne le faisait jamais de façon délibérée, mais une telle supposition est toujours dangereuse, et celle-là est sûrement fautive. Les nombreux feuillets de livres détruits qu'on a découverts dans les reliures du quinzième siècle provenant de Lambach et qui se trouvent aujourd'hui à Yale, illustrent de manière dramatique comment d'innombrables livres surannés pouvaient se retrouver transformés en simples feuilles de reliure pendant une période de grandes dépenses pour la bibliothèque. Au début du seizième siècle les frères de Syon, près de Londres, se débarrassèrent de plus de deux cents livres, dont les titres furent soigneusement effacés du catalogue et à leur place furent inscrits ceux des nouvelles acquisitions. A partir de l'index qui n'avait pas été actualisé, et grâce à la lampe de Wood, il a été possible de reconstituer le contenu de ces livres. Mais on n'a aucune information sur la gestion des livres en telles circonstances.

Le marché des livres d'occasion au moyen âge serait tout aussi intéressant, si seulement on pouvait en savoir plus . . . Il existe, par exemple, trois livres du douzième siècle qui portent des inscriptions indiquant qu'ils avaient été acquis par Thomas Netter et présentés aux carmélites à Londres au début du quinzième siècle. L'un d'entre eux provient visiblement de l'abbaye cistercienne de Buildwas, située dans le Shropshire, très loin de Londres ; et il est presque certain que Netter, le chef des carmélites en Angleterre, achetait des livres dont les bibliothèques monastiques plus anciennes s'étaient débarrassés. Ce n'étaient en aucun cas des livres obsolètes : les textes, le style d'écriture, la langue n'étaient pas sans valeur pour ceux qui

s'intéressaient à la lecture monastique, mais il se peut que, au début du quinzième siècle, les moines qui entraient dans une maison cistercienne en pleine campagne n'y aient trouvé rien d'utile. Autant vendre les livres sur le marché londonien pour que les frères puissent en tirer profit. Ou tous les livres sur le marché avaient-ils été volés à des institutions ? Sûrement pas !

Une autre question importante : celle de la sécurité. Dans la gestion des collections de livres dans les collèges des universités, elle était de première importance : au lieu d'avoir un seul bibliothécaire qui connaissait les livres mieux que ses confrères, l'usage était d'avoir des coffres à trois clés, et trois membres du collège qui gardait chacun une clé, de sorte qu'ils devaient être présents tous les trois pour ouvrir les coffres. Manifestement, on ne voulait pas qu'un seul homme puisse y accéder sans surveillance et faire ce qu'il voulait avec les livres du collège. Les bibliothèques monastiques ne souffraient pas de la même paranoïa, et il y a peu de preuves qu'on s'y souciait de la sécurité, quoiqu'on retrouve dans les rapports de visites pastorales de nombreuses plaintes relatives à des prêts excessifs de livres. Dans plusieurs cas, il est clair qu'il s'agit d'un vol. Au treizième siècle, le sacristain de Reading fit circuler la description d'une petite bible augmentée de textes spirituels, volée dans le cloître en juin 1253, dans l'espoir de la retrouver. Aux alentours de 1330 on vola des livres très de prix dans le prieuré de la cathédrale d'Ely. Ils furent retrouvés plus tard à Paris et identifiés comme appartenant aux moines d'Ely : l'official de l'évêque de Paris s'en chargea, et il a dû prévenir les moines, même s'il n'était pas pressé de restituer les livres, comme le demandait leur procureur à Paris. Le risque était plus grand dans les universités. On constate que les pertes les plus importantes à la bibliothèque de Christ Church à Cantorbéry se produisaient à Oxford : les livres étaient transférés à Canterbury College pour les moines qui y faisait leurs études; beaucoup d'entre eux furent prêtés mais jamais restitués, mis au mont-de-piété, vendus ou perdus d'une façon ou d'une autre.

L'héritage que nous ont légué les bibliothèques du moyen âge provient de l'interaction de deux catégories complexes d'accidents : des accidents de survie et ceux qui déterminent si nous pouvons identifier la provenance de ce qui nous est parvenu. Certains bibliothécaires en savaient long sur leurs livres, mais il y en avait d'autres qui considéraient sans doute que le devoir d'ouvrir les *armaria* pour donner un livre à étudier aux moines n'était

pas grand-chose, qu'il ne fallait que garder les clés et passer l'après-midi assis dans le cloître. Plus la collection est importante, plus il faut connaître les livres ; mais est-il raisonnable de postuler que le successeur d'Henri de Kirkstead à Bury ou celui de John Whitfield à Douvres partageait les mêmes connaissances ? Dans les livres, on ne voit pas de preuves du travail de bibliothécaires successifs, ce qui implique, je pense, que c'était dû au hasard si un bibliothécaire s'intéressait à l'organisation et à l'identification des livres. Ceci ne veut pas dire pour autant qu'un bibliothécaire qui ne marquait pas ses livres était ignorant ou paresseux ou négligent. Peut-être qu'il les connaissait intimement – on ne le saura jamais – mais lui seul pouvait y accéder. Dans la plupart des monastères, un moine studieux devait demander un livre au bibliothécaire, et il avait sans doute du mal à se faire une idée de ce qui pourrait se trouver dans les *armaria*, disponible mais inconnu. Certains bibliothécaires, comme Whitfield et Kirkstead, l'auraient aidés dans ses recherches ; d'autres, comme leurs homologues d'aujourd'hui, préféreraient sans doute que les livres restent propres dans leurs rangées sur les étagères, sans être perturbés par les lecteurs. Il faut se rappeler que le caractère du bibliothécaire pouvait avoir un énorme impact sur l'expérience du lecteur médiéval.

Un hasard analogue, dû à la présence ou absence d'inscriptions *ex libris* et de cotes, définit les limites de nos connaissances sur la provenance des livres. Des accidents de survie nous ont peut-être privés des bibliothèques les mieux gérées, mais il est possible qu'il y ait dans nos collections historiques des livres qui ne peuvent nous raconter leur histoire parce qu'ils n'eurent jamais le bonheur de tomber entre les mains d'un bibliothécaire qui appréciait l'organisation. Soyons heureux qu'il y ait eu de ces bibliothécaires, car nous sommes encore leurs héritiers.

Prof. Richard Sharpe FBA
Faculty of Modern History,
Broad Street,
OXFORD OX1 3BD
<http://www.history.ox.ac.uk/staff/postholder/sharpe.htm>